

OGBNC04 COMPLETE 2015 : Facultative pour les adhérents SANS expert-comptable
Obligatoire pour les adhérents AVEC expert-comptable

Tableau de passage résultat / trésorerie

Ce tableau permet de vous assurer de la cohérence entre votre situation de trésorerie et les montants portés sur votre déclaration n°2035 en mettant en évidence des éventuelles erreurs ou oublis.

→ Chiffres à prendre dans votre Tableau récapitulatif (réf R) de 2015 ou dans votre grand livre si votre comptabilité est tenue avec un logiciel, et dans votre déclaration n°2035 pour les lignes AS et AU

→ Ne pas mettre de centimes, arrondissez les montants.

CODES	OBSERVATION DEMANDEE - CONTROLE DE REGULARITE	
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12/2015	
AB	Prélèvements personnels + CSG/CRDS ND et autres frais ND réintégrés	
AC	Versements de trésorerie à la SCM	
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année	
AE	Acquisitions d'immobilisation dans l'année	
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes) si directement soustraite des charges	
AG	TVA décaissée dans l'année A compléter seulement si compta tenue HT	
AX	TVA déductible sur immobilisations acquises dans l'année idem	
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY 2035B) idem	
AZ	Autres corrections sur recettes (recettes encaissées sur cpte privé, autres à préciser...)	
AZ		
AH	Total A	
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01/2015	
AK	Apports de l'année	
AL	Quote-part frais SCM : charges issues de la 2036 hors amortissements	
AM	Emprunt (capital reçu dans l'année)	
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisations	
AW	TVA encaissée (case CX 2035B) A compléter seulement si compta tenue HT	
AP	Frais déduits non payés , frais forfaitaires : barème km, blanchissage, déductions médecins...	
BZ	Autres corrections sur dépenses (dépenses professionnelles payées par cpte privé, autres à préciser...)	
BZ		
AQ	Total B	
AR	Résultat théorique : Total A - Total B = (1)	
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) = (2)	
AT	Encaissements théoriques : (1) + (2) = (3)	
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A) = (4)	
AV	VERIFICATION : LIGNE AU (4) – LIGNE AT (3) doit être égal à : 0	

Le montant des « Recettes nettes déclarées (4) » ligne AU doit être égal au montant des « Encaissements théoriques (3) » ligne AT pour vous assurer de la fiabilité de votre comptabilité.

NOTICE POUR COMPLETER LE TABLEAU de passage OGBNC04

TABLEAU A

- AA** **Solde COMPTABLE des comptes de trésorerie au 31/12/2015**
Cumul des soldes comptables au 31/12/2015 des comptes de trésorerie professionnels (banque(s), caisse), indiqués sur votre Situation de Trésorerie (page 1 du Tableau Récapitulatif) ou solde des comptes 5 sur logiciel). Ne pas mentionner les soldes des comptes privés.
- AB** **Prélèvements personnels**
Toutes les sommes payées par le compte de trésorerie correspondant à des dépenses personnelles ainsi que tous les prélèvements ou virements pour alimenter les comptes privés. Figurent également sur cette ligne les impôts personnels payés par le compte professionnel ainsi que la part CSG/CRDS non déductible réintégré après retraitement comptable de la CSG.
- AC** **Versements SCM (Société Civile de Moyens)**
Porter les sommes versées (provisions mensuelles) à la SCM (Société Civile de Moyens).
- AD** **Remboursements d'emprunts (hors intérêts)**
Ne mentionner que le montant du capital remboursé. Ne pas tenir compte des intérêts ni des frais d'assurance, ceux-ci étant portés en charges professionnelles dans la 2035.
- AE** **Acquisitions d'immobilisations**
Acquisitions d'immobilisations **effectivement payées** au cours de l'exercice par le compte professionnel. En cas de règlement échelonné ou par traite, il conviendra de tenir compte des différentes échéances payées.
- AF** **Quote-part privée (dépenses mixtes)**
Sont à indiquer sur cette ligne les quotes-parts privées des frais mixtes qui ont été soustraites directement des postes concernés (et donc non réintégré ligne 36 de la 2035B).
- AG** **TVA décaissée (pour une comptabilité tenue hors taxes)**
Doit figurer ici, la TVA payée au cours de l'exercice : total de la colonne « T.V.A. payée » de votre tableau récapitulatif ou compte « 445 TVA payée débit » de votre comptabilité informatique, y compris acomptes TVA.
- AX** **TVA déductible sur immobilisation (pour une comptabilité tenue hors taxes)**
TVA sur les acquisitions d'immobilisations **de l'exercice**.
- AY** **TVA déductible sur biens et services (pour une comptabilité tenue hors taxes)**
Montant de la TVA mentionnée ligne CY du feuillet 2035 B.
- AZ** **Recettes imposables reçues sur compte privé et autres régularisations**
Honoraires ou autres produits imposables dans la catégorie des BNC mais encaissés sur un compte privé : indemnités journalières..

TABLEAU B

- AJ** **Solde COMPTABLE des comptes de trésorerie au 01/01/2015 : Vérifier qu'il est égal au solde COMPTABLE trésorerie du 31/12/2014.** C'est le cumul des soldes comptables, au 01/01/2015 des comptes de trésorerie professionnels (banque(s), caisse), indiqués sur votre Situation de Trésorerie (page 1 du Tableau Récapitulatif), ou solde INITIAL des comptes 5 sur logiciel.
- AK** **Apports**
Apports d'un compte privé pour approvisionner le compte professionnel, et toutes sommes versées sur les comptes de trésorerie professionnels et ne correspondant pas à une recette imposable dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux (revenus fonciers salaires, etc....).
- AL** **Quote-part frais SCM (Société Civile de Moyens)**
Sont à porter sur cette ligne toutes les charges de la SCM (Société Civile de Moyens) issues de la 2036 et reportées sur votre déclaration 2035 hors dotation aux amortissements.
- AM** **Emprunt (capital reçu)**
Capital emprunté au cours de la période et reçu sur votre compte professionnel pour financer une immobilisation professionnelle.
- AN** **Montant encaissé suite à une cession d'immobilisation**
Sommes effectivement encaissées suite à la cession d'une immobilisation et servant de base de détermination des plus ou moins-values. Lorsque le prix de cession est déduit du prix d'achat d'une immobilisation qui se substitue à la précédente, indiquer la valeur de la « reprise ».
- AW** **TVA encaissée (pour une comptabilité tenue hors taxes)**
Indiquer le montant figurant ligne CX du feuillet 2035 B.
- AP** **Frais déduits non payés, frais forfaitaires**
Sont à porter sur cette ligne, toutes les dépenses professionnelles payées par un compte privé et incluses dans les postes de charges de la déclaration 2035A ainsi que tous les frais calculés forfaitairement et déduits en 2035A (indemnités kilométriques BNC, frais de blanchissage, frais de carburant si barème BIC)
- BZ** **Dépenses professionnelles BNC payées par un compte privé** et autres régularisations